

LA RÉFORME DES RETRAITES, VICTIME COLLATÉRALE DU COVID-19

Pandémie et "union nationale" obligent, la réforme des retraites est a priori abandonnée, mais la question du déficit va à nouveau vite se poser. D'autres projets de loi sont menacés par l'embouteillage législatif lié à la crise sanitaire.

Les voix sont de plus en plus nombreuses à célébrer l'enterrement de la grande réforme sociale du quinquennat. Après le chef de file des députés LREM, Gilles Le Gendre, qui jugeait mi-avril que "la réforme des retraites devra être mise de côté si elle empêche le pacte républicain de se conclure", c'était au tour de François Bayrou de mettre une nouvelle pelletée de terre sur la réforme des retraites. Pandémie oblige, le patron du Modem a appelé le 19 avril à "écarter pour un moment les sujets les plus polémiques" et à "ne pas mettre des mines sur la table durant toute cette période".

Après avoir résisté à un an de tergiversations gouvernementales et à une grève massive dans les transports publics, le big-bang des retraites à points a peu de chance de réchapper au Covid-19. "Nous conserverons peut-être certaines avancées sociales de la réforme qui pourraient être votées en 2021, estime la députée LREM Cendra Motin, mais les projets de loi, tels qu'ils ont été adoptés en première lecture par la majorité, sont a priori abandonnés." Signe annonciateur, le secrétaire d'État à la réforme des retraites, Laurent Pietraszewski, a été réaffecté ces dernières semaines au dialogue avec les syndicats pour préparer la reprise du travail dans les entreprises post-confinement...

Le déficit à résorber dans les années à venir

La réforme sera sans doute écartée, le sujet de l'équilibre financier du système de retraites, lui, devrait revenir sur le devant de la scène au lendemain de la crise sanitaire. La récession et l'envolée de la dette publique risquent en effet d'imposer des mesures de rigueur. Dans les années qui ont suivi la crise de 2009, plusieurs réformes avaient d'ailleurs été votées pour renflouer les caisses. En 2010, Nicolas Sarkozy avait reculé à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite. En 2014, François Hollande avait entamé un allongement de la durée de cotisation. Et, en 2015, les syndicats et le patronat avait gelé les pensions complémentaires pour trois ans.

"Au cours des prochaines années, on s'attend à ce que le gouvernement mette sur la table des mesures pour rééquilibrer les comptes des retraites, confirme un syndicaliste, spécialiste des retraites. On militera alors pour qu'elles soient contrebalancées par les aspects positifs de la réforme des retraites à points qui n'auront pas vu le jour, telle l'augmentation du minimum retraite ou l'instauration d'une plus grande solidarité entre les régimes."

Embouteillage législatif

Mais le régime des retraites à points ne sera sans doute pas la seule victime collatérale de la crise sanitaire. Les nouvelles règles de calcul des indemnités

chômage, qui devaient débiter le 1^{er} avril et permettre de dégager 3,4 milliards d'économies, ont été repoussées de plusieurs mois. Tout comme la dégressivité des allocations pour les cadres touchant plus de 4.500 euros bruts par mois. Et si le chômage explose d'ici septembre –le FMI prévoit 10,4% de chômage fin 2020-, rien ne dit que le gouvernement ne reverra pas encore sa copie.

À l'Assemblée, l'examen des projets de loi liés au coronavirus – état d'urgence sanitaire, budget 2020 rectificatif, etc.- a aussi repoussé à plus tard quelques chantiers sensibles. Parmi ces textes, il y a en particulier la réforme de l'audiovisuel public, qui devait regrouper toutes les chaînes et radio publiques sous une même holding, ou la loi bioéthique, qui prévoyait l'extension de la procréation médicalement assistée aux femmes seules et aux couples de femmes.

Dans les mois à venir, l'embouteillage législatif menace. Entre la promesse d'un plan massif d'investissements et d'augmentations salariales pour les hôpitaux, la grande loi sur la dépendance et la relance de l'économie, tous les projets de loi de l'ancien "nouveau monde" ne trouveront pas leur place dans le train de réformes du "monde d'après".

Par laurent fargues le 25.04.2020 à 09h00 Challenges